

**Allan Potofsky (Université Paris-Diderot)**  
**Quand le bâtiment va, tout va?**  
*Réflexions sur les usages historiques du chantier de construction*

Frère et ami tailleur de pierre, nous vous invitons de toutes nos forces à soutenir l'heure de nos repas comme ils sont établis et de ne vous laisser corrompre par de belles promesses. L'invitation est de la part de vos confrères du Louvre, de l'Étoile, des quais du Louvre, du Palais Bourbon, de la rue de Rivoli, de la place Vendôme, du quai Bonaparte, du quai de la Cité, du Jardin des Plantes, du pont d'Austerlitz qui se reposent sur vous pour maintenir nos droits<sup>1</sup>.

« Pétition », 28 septembre, 1806.

Cette pétition pour la défense d'une pause-déjeuner menacée – « l'heure de nos repas » - fut reproduite par la police napoléonienne qui enquêtait alors sur une grève des tailleurs de pierre parisiens en différents endroits de la capitale. La cause de cette grève fut la promulgation de l'édit du 26 septembre 1806 qui réorganisait les horaires de travail dans les métiers du bâtiment. Tous les artisans et ouvriers, sur des chantiers privés et publics, devaient travailler douze heures, aussi bien au printemps qu'en été, entre 5h du matin et 17h. Ils devaient avoir deux pauses d'une heure : l'une, le matin, à 9h, et l'autre, l'après-midi, à 14h. En automne et en hiver une journée de travail de dix à onze heures devait durer de 7h jusqu'au coucher du soleil, avec une pause unique à 10h. Comme le préfet de police de Paris, Louis-Nicolas Dubois, l'avait pressenti, aucune autorité ne pourrait imposer une *journée de travail* qui réglerait les détails horaires de manière si absurde. La peur de voir des vagues massives d'ouvriers migrants inonder le marché du travail dans la capitale, pour fuir la conscription et trouver du travail sur les chantiers publics en cours, avait fait perdre leur bon sens aux fonctionnaires. « La fonction de répression est étrangère à l'art des architectes d'État, » qui devaient mettre en œuvre ce projet. Par manque de moyens pour appliquer ces mesures, l'heure de pause-déjeuner ne fut jamais sérieusement menacée<sup>2</sup>.

Les rapports de police destinés à capter « l'esprit public », qui furent enregistrés en automne 1806, laissent entendre que la grève pour le maintien de l'heure du déjeuner fut largement suivie dans tout Paris. 45 des 80 tailleurs de pierre employés sur les chantiers du Panthéon furent portés manquants et le pont d'Austerlitz quasiment déserté. Toutefois, après l'arrestation de 30 « chefs de section » les 5 et 6 octobre 1806 et les concessions faites à regret par le préfet de police lui-même, la grève fut rapidement résolue par un mélange classique de répression et d'accord négocié<sup>3</sup>.

L'ordonnance de 1806 et la grève témoignent clairement de la difficulté de mesurer et de réguler la journée de travail à l'époque pré-industrielle. Même dans sa forme idéalisée, ce qui faisait une *journée* était, tout au long de la période pré-industrielle, une abstraction

---

<sup>1</sup>François-Alphonse Aulard, *Paris sous le premier Empire : recueil de documents pour l'histoire de l'esprit public à Paris*. (Paris, L. Cerf, 1912-1923), 3 volumes, vol. II, 723.

<sup>2</sup> A.N. F 13 521: « Extrait des registres des délibérations du Conseil des Bâtiments civils », 13-20 juin, 1806. Dubois à Vaudoyer, 22 février 1806.

<sup>3</sup> Archives Nationales (ci-après "A.N."), série F7 « Police » et Fic III : « Seine » tire de Aulard, vol. III, p. 82. Allan Potofsky, *Constructing Paris in the Age of Revolution* (New York et Basingstoke: Palgrave-Macmillan, 2009), p. 210-214

rarement définie avec rigueur. À la suite de ce mouvement, à l'hiver 1806, on entreprit de réglementer le temps de travail, au moment où la Maison de l'Empereur - équivalente de la Maison du Roi de l'Ancien Régime - commissionna une étude visant à tirer les leçons de cette tentative avortée qui consistait à contrôler, catégoriser et définir les heures passées au travail sur les *chantiers* parisiens. Cette étude comparait les prix des matériaux, les salaires des ouvriers et la durée de la journée de travail de l'Ancien Régime et du Paris post-révolutionnaire. Comparant ce qu'on pensait comparable, cette enquête se concentrait sur la relation entre les salaires nominaux et les journées de travail en 1784 et 1806 et sur le prix global des constructions publiques. Les données chiffrées étaient tirées des livres de paie des tailleurs de pierre de l'église Sainte Geneviève, le futur Panthéon<sup>4</sup>.

Le rapport manuscrit en découlant (conservé aujourd'hui aux Archives de Paris) attribua la décadence économique supposée à la politique "complaisante" de la période révolutionnaire. Une spirale inflationniste induite par une augmentation régulière des salaires réels –augmentant de 40% en un peu plus d'un an- s'accompagna d'un relâchement qui amputait la durée de la journée de travail d'une heure à une heure et demie. Les tailleurs de pierre de 1784 étaient payés l'équivalent de 2,25 francs pour une journée de travail de onze heures et demie contre 3,75 francs pour une journée à la Révolution. Les ouvriers gagnaient donc beaucoup plus en travaillant moins. En termes de matériaux, la fourniture et la préparation d'une *toise* (presque 4 m<sup>2</sup>) de pierre de taille avait pratiquement doublé de prix : de 27 à 47 francs.

En somme, les années révolutionnaires avaient été désastreuses pour la discipline du travail, et donc pour la productivité de la nation. Comme l'architecte napoléonien Vaudoyer le soutenait par ailleurs, des entrepreneurs timorés, confrontés au manque de main-d'œuvre, à la pénurie des matériaux et à une réduction des investissements privés et publics, éprouvèrent le besoin d'apaiser les travailleurs et manifestèrent une indulgence excessive envers leur personnel. Les entrepreneurs tout comme les maîtres capitulaient vite et souvent devant les exigences déraisonnables des ouvriers, trop vite émancipés par la Loi Le Chapelier de 1791, qui à son tour entraîna une inflation des salaires, effaçant ainsi des siècles de réglementation de la *journée de travail*, en faveur de pratiques laxistes. Ainsi, "un bâtiment donné prenait un tiers de temps de plus à construire qu'auparavant, ce à bien plus grands frais." La Révolution avait, en somme, corrompu le monde ouvrier pour acheter la paix sociale après avoir totalement aboli les guildes et d'autres formes de *police des métiers*. Elle s'était montrée irresponsable en comptant sur la dérégulation du marché du travail en pleine pénurie de main d'œuvre pour dicter ses conditions de travail<sup>5</sup>.

L'usage et l'abus des analyses statistiques pour inventer un Ancien Régime idyllique—où une population active docile signifiait qu'un bloc de *pierre de taille* préparé de l'église Sainte-Geneviève coûtait deux fois moins que la même pierre du Panthéon, 22 ans plus tard — font partie intégrante de l'histoire de la *journée de travail*<sup>6</sup>. L'étude de 1806 prétendait quantifier la « légende noire » de la Révolution. La main d'œuvre parisienne corrompue qui avait gagné plus en travaillant moins fut un véritable trope de l'époque napoléonienne. Ce rapport était en fait une tentative à peine déguisée de modification de la structure de la journée

<sup>4</sup> Archives de Paris : Série AZ (documents isolés entrés depuis 1869) 6AZ 13 (ancienne cote AZ 754) *Comparaison de prix des ouvrages de Maçonnerie fait à la nouvelle Eglise de Ste. Geneviève, maintenant Panthéon français, dans le cours de l'an 1784, lesquels ouvrages ont été arêtes et réglés par Mssrs Legrand, Molines, Rondolet (sic), Bourdon, architects, avec ceux faits en 1806, dans les Palais Impériaux* n.d. 1806.

<sup>5</sup> A.N. F 13 521, Vaudoyer au Ministre de l'Intérieur, 1<sup>er</sup> Germinal, XIII (22 mars 1805).

<sup>6</sup> Usages et abus des statistiques françaises sous l'ère napoléonienne : Joshua Cole, *Le Pouvoir des grands nombres : population, politique et genre dans la France du XIX<sup>e</sup> s.* (Ithaca, N.Y.: Cornell University Press, 2000), p. 45-53.

de travail sous Napoléon<sup>7</sup>. Il fournissait des munitions statistiques pour bien des réformes du début du XIX<sup>e</sup> siècle comme le montrent la réintroduction des *livrets* (passeports ouvriers) en 1803 ; la réactivation, dans des bureaux de placement de la police, de bourses du travail surveillées de près ; le code Napoléon de 1804 qui supprime les associations d'employeurs ainsi que les unions ouvrières ; la restauration partielle des corporations sous la forme de sociétés d'employeurs (*chambres syndicales*), et, en 1807, le *recensement* de la population ouvrière de Paris<sup>8</sup>. Ces mesures combinées visaient à contrôler de près et à mesurer la taille, le mouvement et la structure salariale de la population ouvrière de la France et à en prolonger la durée journalière de travail. L'ère napoléonienne se révéla être le moment crucial où une « discipline horaire » rigoureuse devait structurer la journée de travail et remplacer les habitudes de travail flexible<sup>9</sup>.

L'arrière-plan politique de l'étude de 1806 sur la journée de travail nous en apprend beaucoup sur la façon dont l'usage et l'abus de la notion-même de *journée de travail* servaient divers objectifs. Il met aussi en question la représentativité de l'industrie du bâtiment pour illustrer les tendances à long terme du monde du travail pré-industriel. La symbiose si particulière entre les corporations, un État centralisateur et les marchés du capital et de l'emploi engendraient un mouvement fort complexe et souvent contradictoire vers une « discipline du temps », fixée et mesurable. Comme nous le verrons, les incongruités étaient souvent criantes : entre d'une part le salaire et la journée de travail officiellement édictés, tels que définis par les corporations et l'État, et, d'autre part, les pratiques quotidiennes des entrepreneurs, artisans et ouvriers. La différence entre travail et loisir dans le rythme discontinu du secteur du bâtiment est, et demeure, en partie inquantifiable. Sur un *chantier* pré-industriel la journée de travail était dictée par divers facteurs telles que les fluctuations saisonnières, la lumière du jour, la coutume, la loi, et l'évolution du capital et du marché du travail, toutes choses qui par définition éludent les paramètres précis des politiques de l'État ou des corporations. L'histoire des tentatives de mesure et de contrôle de cet aspect d'un chantier n'a rien d'une mesure économique précise – nous ne tenterons pas ici d'enquêter sur le temps de travail réel des ouvriers du bâtiment – mais représente plutôt une étude des habitudes politiques et sociales de l'idée d'une *journée de travail*<sup>10</sup> formellement structurée.

\*

\* \*

Quand le bâtiment va, tout va ? Le bâtiment serait, semble-t-il, « l'industrie de pointe » par excellence, de laquelle on peut tirer de nombreux enseignements sur l'histoire

---

<sup>7</sup> Sur les discussions de fluctuations des salaires sous l'Empire et les efforts pour les quantifier : Gabriel Vautier « Les Ouvriers de Paris sous l'Empire », *Revue des Etudes napoléoniennes* (1913) II, 426-51. Raymonde Monnier, "Ouvriers," *Dictionnaire Napoléon*, Paris : Fayard, 1999, vol 2, 444-452 : 450

<sup>8</sup> En juin 1809, on tenta encore, contre augmentation de salaire et sans succès, de faire travailler les tailleurs de pierre jusqu'à 8h du soir sur les chantiers du pont d'Iéna et de l'Arc de Triomphe., Les "désordres" qui s'ensuivirent sur d'autres chantiers amenèrent l'inspecteur de l'Arc de Triomphe à requérir l'annulation de la directive, encore appliquée sur les chantiers publics. Il réussit à maintenir la loi, tandis que les entrepreneurs de travaux publics étaient priés de "s'abstenir de toute innovation pouvant donner prétexte à désordre." A.N. F13 206 : "Lettre d'un architecte, Chancelier de l'Empire," 8 juin 1809. Voir aussi : A.N. F 13 521, L. Riffé *Une Mémoire sur les moyens de prévenir Dorénavant parmi des ouvriers du Bâtiment, les Attroupements, les Cessations des Travaux*, 11 juin 1809

Sur les réformes napoléoniennes : Potofsky, *Constructing*, chapter six, "Constraining Capital, Containing Labor: State Urban Planning of Paris, 1802-1815," p. 216-242.

<sup>9</sup> E.P. Thompson, "Time, Work-Discipline, and Industrial Capitalism," *Past and Present*, 38 (December 1967), p 56-97.

<sup>10</sup> Jean-Yves Grenier insiste à juste titre : "En ce sens opposer périodes de travail et de non-travail, comme le font certains économistes historiens, n'a guère de sens" et fêtes religieuses au XVIII<sup>e</sup> siècle", *Revue historique*, CCCXIV, No. 663 (Juillet 2012), pp. 609-41 : 609-610.

économique, y compris la longueur de la journée de travail. Les administrateurs napoléoniens de la Maison de l'Empereur ne firent qu'initier une longue tradition consistant à étudier le secteur du bâtiment pour mesurer plus largement la santé économique d'une nation. Plus récemment les ouvriers du bâtiment ont été décrits par des historiens de l'économie, d'Ernest Labrousse à David Weir, et de R. V. Feinstein à Robert C. Allen, comme représentatifs de changements économiques<sup>11</sup> plus profonds. Jan de Vries utilisait aussi les ouvriers non-qualifiés du bâtiment comme témoins marqueurs principaux des revenus du foyer. Selon de Vries, la stagnation et la baisse des salaires dans les métiers du bâtiment aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles dans l'Europe tout entière représentent une tendance du monde du travail en général et démontrent que travailler plus et gagner moins poussait les ouvriers à davantage de « zèle ». Non pas l'innovation technologique ni la réorganisation du travail mais plutôt de plus longues heures de travail, stimulées par l'aspiration de chaque foyer à acquérir de nouveaux biens de consommation forçaient les Européens à augmenter leur temps passé à travailler. Pour de Vries le désir de consommation associé au grand facteur exogène de la suppression des jours de fêtes a attisé un gain de productivité aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>12</sup>.

Ainsi, pendant la révolution industrielle<sup>13</sup>, les fluctuations des salaires et la durée des journées ouvrées des ouvriers du bâtiment sont-elles encore utilisées comme étalon de mesure des questions interdépendantes de salaires, de niveau de vie et de journée de travail. Les métiers du bâtiment représentent-ils un sujet d'étude exemplaire dans l'histoire économique de l'Europe des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles ? À première vue, bien des caractéristiques de ce

---

<sup>11</sup>Fernand Braudel et Ernest Labrousse, *Histoire économique et sociale de la France*, vol. II 1660-1789, (Paris, PUF, 1970), pp. 386-90. David R. Weir, "Les Crises économiques et les origines de la Révolution Française," *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations* 46, n° 4 (1991) : pp. 917-947 : p. 921. C. Feinstein, "Changes in Nominal Wages, the Cost of Living, and Real Wages in the United Kingdom over Two Centuries, 1780-1990." In P. Scholliers and V. Zamagni (Eds.), *Labour's Reward*. Aldershot, 1995. pp. 3-36, 258-266. Robert C. Allen, "The Great Divergence in European Wages and Prices from The Middle Ages to the First World War," *Explorations in Economic History* 38, no.4 (2001) : 411-447. Peut-être parmi les ouvrages récents les plus cités sur les ouvriers du bâtiment : la comparaison remarquable des maîtres-ouvriers du bâtiment (tailleurs de pierre, charpentiers, métalliers du bâtiment...) de Robert C. Allen et des ouvriers non-qualifiés du bâtiment dans vingt villes d'Europe. Toutefois je me démarquerais de cette conclusion de Robert C. Allen : « Alors que l'on doit garder à l'esprit la question de la représentativité, la révolution industrielle britannique nous apporte l'assurance que les salaires des ouvriers du bâtiment sont représentatifs des tendances des salaires moyens. » *Ibid.*, 414.

<sup>12</sup> Jan de Vries, *The Industrious Revolution: Consumer Behavior and the Household Economy, 1650 to the Present* (Cambridge, Cambridge University Press, 2008), pp. 82-83. Débat sur la thèse de la révolution industrielle : Jean-Yves Grenier, "Temps de travail, *Op. Cit. Idem*, "Travailler plus pour consommer plus," *Annales. Histoire, Sciences sociales* 65, n°3 (28 juillet 2010) n°3 : pp.797-798. Corinne Maitte et Didier Terrier, "Une Question (re)devenue centrale : « Le Temps de travail, » *Genèses* n°85 (décembre 2011) : pp. 156-170. Peut-être parmi les études sur les ouvriers du bâtiment les plus largement citées, les comparaisons ambitieuses de Robert C. Allen's entre les ouvriers qualifiés du bâtiment (maçons, charpentiers, métalliers...) et les manoeuvres dans 20 villes d'Europe. En fait cette recherche est une source argumentaire pour de De Vries: "Les grands écarts de salaires et de prix du Moyen-Âge à la Première Guerre Mondiale," *Explorations en histoire économique* 38, n°4 (2001) : 414. C. Feinstein, "Les Variations des salaires nominaux, le coût de la vie, et les salaires effectifs au Royaume-Uni pendant deux siècles, 1780-1990." In P. Scholliers et V. Zamagni (Ed.) *Labour's Reward*, Aldershot, 1995, pp. 3-36, 258-266. Selon Robert C. Allen : "Si l'on doit tenir compte de la question de la représentativité, la révolution industrielle britannique nous conforte dans l'idée que les salaires des ouvriers du bâtiment dénotent bien les tendances des revenus moyens.

<sup>13</sup> Peut-être parmi les études sur les ouvriers du bâtiment les plus largement citées, les comparaisons ambitieuses de Robert C. Allen's entre les ouvriers qualifiés du bâtiment (maçons, charpentiers, métalliers...) et les manoeuvres dans 20 villes d'Europe. En fait cette recherche est une source argumentaire pour de De Vries: « Les grands écarts de salaires et de prix du Moyen-Âge à la Première Guerre Mondiale, » *Explorations en histoire économique* 38, n°4 (2001) : 414. C. Feinstein, « Les Variations des salaires nominaux, le coût de la vie, et les salaires effectifs au Royaume-Uni pendant deux siècles, 1780-1990 », in P. Scholliers et V. Zamagni (Ed.) *Labour's Reward*, Aldershot, 1995, pp. 3-36, 258-266. Selon Robert C. Allen : « Si l'on doit tenir compte de la question de la représentativité, la révolution industrielle britannique nous conforte dans l'idée que les salaires des ouvriers du bâtiment dénotent bien les tendances des revenus moyens ». *Ibid.*, p. 414.

secteur semblent en faire un secteur représentatif. La construction était, juste après l'agriculture, le deuxième secteur d'activité de la France pré-industrielle : elle connut un essor presque continu en économies d'échelle. Les métiers du bâtiment constituaient le secteur le plus important de l'économie parisienne : au début de la Révolution, environ 6% des 600 000 à 700 000 Parisiens étaient employés dans ce secteur, en 1790-1791. Avec une moyenne de 15 ouvriers par employeur, les entreprises du bâtiment étaient bien loin de l'atelier parisien classique avec ses un ou deux journaliers par maître-artisan<sup>14</sup>. Comme l'essentiel du monde du travail, l'industrie du bâtiment ne fut pas affectée avant la deuxième moitié du XIXe siècle par quelque forme de mécanisation ou changement technique majeur<sup>15</sup> que ce soit.

Ce qui contribue à attirer l'historien en quête d'une « industrie de pointe », c'est que le bâtiment a laissé une formidable documentation écrite. Les chantiers de construction, qu'ils fussent grands ou petits, depuis l'époque médiévale, étaient rigoureusement réglementés, avec des registres financiers incluant la comptabilité salariale, lesquels constituent de précieux matériaux après l'achèvement d'une structure. Bien des procès, faillites, contestations de propriété ou querelles familiales de succession se réglaient grâce à ces documents. Tout un monde spécialisé de maîtres-d'œuvre, de juristes, d'inspecteurs et d'« experts », qui ressemblait à une véritable administration du logement, fut constitué en corps au XIIIe siècle au sein d'une « Chambre des bâtiments », pour devenir en 1574 l'administration royale des constructions publiques. Cette structure « moderne » et sa composition furent définies dans une réforme de 1690 qui mit en place 60 offices vénaux. À la fin de l'Ancien Régime, cette corporation royale et municipale était devenue une administration du logement, quasi-publique, exerçant sa juridiction sur les propriétaires, les entrepreneurs, les architectes privés, les artisans, ainsi que les ouvriers<sup>16</sup>.

La *Chambre des bâtiments* imposait un système précis de contrôles, d'inspections, de tarification des matériaux et des procédures régissant les transactions commerciales, jusqu'à la remise rituelle des clés au propriétaire. Qui plus est, une grille des salaires (*tarif*), définie par la *Chambre*, reflétait la situation florissante du bâtiment à Paris, où la demande dépassait souvent l'offre. Si bien que, exemple spectaculaire d'outrepassement de ses prérogatives, la *Chambre* se trouva en 1715 associée par mégarde à l'origine du néologisme « faire grève » quand elle prit des mesures pour éliminer les « contestations sans fin » et sévir contre la « lenteur de la construction ». (En fait *faire grève* signifiait refuser d'accepter un travail à la bourse centrale de l'emploi, place de Grève à Paris). Pour mettre un coup d'arrêt à la hausse vertigineuse des salaires dans la construction immobilière à l'été 1785, la corporation, en accord avec la Société des Maîtres Maçons, mit en place un *tarif* ajusté aux données saisonnières : grille des salaires pour les artisans qualifiés et pour les ouvriers. À la différence de ses précédentes moutures, ce *tarif* fut mis en place pour faire évoluer les salaires fluctuants et les jours ouvrés en fonction des saisons, de la santé de l'industrie du bâtiment et des prix parisiens des produits de première nécessité. Chaque année en décembre, les salaires de l'année suivante devaient être placardés à la porte de la guilde et distribués sur la place de Grève. La *Chambre* revendiquait ainsi pour elle-même le pouvoir de contenir les salaires des

<sup>14</sup> Potofsky, *Construire Paris*, p. 42-43.

<sup>15</sup> On peut dater les premiers changements technologiques dans le bâtiment d'après les expériences d'électricité de l'« haussmannisation » de Paris. Dès les années 1860, l'éclairage électrique permit de travailler jusqu'au cœur de la nuit, prolongeant ainsi inéluctablement la journée de travail des métiers du bâtiment. Matthew Gandy, « *Les Égouts de Paris et la rationalisation de l'espace urbain.* » *Transactions of the Institute of British Geographers* 24, no. 1 (1999): 23-44.

<sup>16</sup> L'historien de la Chambre des bâtiments reste le juriste Robert Carvais, « La force du droit : Contribution à la définition de l'entrepreneur parisien du bâtiment au XVIIIe siècle », *Histoire, économie et société* 2 (1995), p.163-189 ; et *Idem.*, « Le statut juridique de l'entrepreneur du bâtiment dans la France moderne, » *Revue historique de droit français et étranger* 74 (1996), p. 221-252.

travailleurs par une mesure draconienne : l'imposition d'une grille des salaires pour toute l'industrie qui catégorisait, étiquetait et fixait un prix pour chaque « espèce d'ouvrier »<sup>17</sup>.

De ce projet de *tarif*, on note l'absence criante d'information précise sur la longueur de la *ournée*. L'adoption de la journée de douze heures au printemps et en été et plus courte en automne (onze heures) et en hiver (dix heures) allaient de soi dans la nouvelle structure salariale imposée. Le *temps de travail* ne changeait pas mais, dans une conjoncture de surchauffe de la construction à Paris, les salaires diminuaient de 2 à 3 sous par jour. Le jour-même où la *Chambre* afficha la nouvelle grille des salaires, jusqu'à mille maçons, tailleurs de pierre, *limousins* et journaliers des principaux chantiers de Paris se mirent en grève, abandonnant leur poste de travail pour se rassembler place Louis-le-Grand (aujourd'hui place Vendôme) devant la maison du lieutenant général de la police, Lenoir. En tout point pareil au préfet de police de Paris Dubois, son pendant napoléonien, Lenoir, promit d'abroger l'ordonnance, arguant de l'incompétence de la *Chambre* à statuer sur des affaires qui n'étaient pas directement liées à la construction<sup>18</sup>.

Le 26 juillet 1785 le Parlement de Paris statua en faveur de Lenoir et des journaliers en grève, contre la *Chambre* et la communauté des Maîtres Maçons. Quatorze entrepreneurs du bâtiment furent condamnés à payer une amende. La note de victoire archivée par les journaliers se concentrait sur l'exigence d'indemnités compensatoires pour les ralentissements dans le bâtiment quand le mauvais temps perturbait les chantiers en hiver. En fait, les journaliers firent valoir que leur cycle annuel de travail se déroulait sur neuf mois seulement à cause des interruptions saisonnières, et qu'ils méritaient donc une meilleure rémunération que le maximum estival de 42 sous par jour, gagnés par les maçons. Après tout, ils dépensaient chaque jour environ 43 sous et 9 deniers, et ils étaient encore pénalisés car ils devaient acheter leurs provisions à crédit puisqu'ils n'étaient payés qu'en fin de quinzaine. Ne devraient-ils pas être payés à la journée ? Alors que leurs revendications ne furent pas toutes satisfaites, en gagnant une action devant le Parlement de Paris en 1785 – qui préfigurait la réussite des journaliers à défendre leur heure de déjeuner en 1806 - le pouvoir paternel du magistrat local l'emporta sur celui des membres les plus influents des corporations du bâtiment<sup>19</sup>.

Les procédures pour établir une structure salariale fixe et des journées de travail adaptées aux saisons furent mises en échec tout au long de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'époque napoléonienne, ainsi qu'aux dix-neuvième et vingtième siècles<sup>20</sup>. Mais ce qui ressort des deux exemples de conflit social dans les métiers du bâtiment à Paris en 1785 et

<sup>17</sup> Mois	Tailleurs de pierre	Maçon	Limousin (Plâtrier)	Mancœuvre
Juillet	42 sous	42 sous	36 sous	28 sous
Août	42 s.	42 s.	36 s.	28 s.
Septembre	40 s.	40 s.	36 s.	28 s.
Octobre	40 s.	40 s.	34 s.	26 s.
Novembre	38 s.	38 s.	32 s.	24 s.
Décembre	36 s.	36 s.	30 s.	22 s.

Source : Bibliothèque nationale (ci-après, B.N.) MSS *Joly de Fleury 557* : fols.2-28 : *Sentence de 1785* : fols.3-4. Cette grille glissante codifie la faible demande de construction pendant les mois d'hiver. Elle représente le salaire minimum, comparé à ceux donnés par d'autres sources, telle que la documentation riche mais disparate fournie par la sous-série concernant les artisans et commerçants faillis dans les Archives de Paris (ci-après, A.P.). « D5B6 » A.P. D5B6 983, De Lagenalle, Maître-Maçon. Et A.P. D5B6 1105 : rôle des salaires du maître-maçon Dumontier.

<sup>18</sup>Siméon-Prosper Hardy, *Mes Loisirs, ou Journal d'événements tels qu'ils parviennent à ma connoissance (1753-1789)*, vol. 6, fol. 149 et 154, 29 juillet 1785. MSS B.N. *Joly de Fleury 557*, fol. 17, 26 juillet 1785, "Extraits des registres du Parlement." Fol. 9 : *Lettres au procureur général du Parlement* (n.d. : 25 juillet 1785).

<sup>19</sup>B.N. MSS *Joly de Fleury 557*, fol. 9 (26 juillet 1785) et fol. 11 (3 juin 1785).

<sup>20</sup>James Farr, *The Work of France. Labor and Culture in Early Modern Times* (Lanham, Md., Rowman & Littlefield, 2008).

1806, c'est une acceptation plus large d'une durée de *journée* selon la saison. Des conflits éclatèrent non pas à propos du temps de travail mais plutôt, en 1785, de questions sur la légalité de corporations intermédiaires pour imposer des salaires saisonniers, et, en 1806, la réorganisation de la pause-déjeuner en deux pauses équivalentes. En somme les défis à relever concernaient plutôt le contrôle et la répartition du temps travaillé que la réalité et l'organisation de la journée de dix à douze heures. En fait, littéralement parlant, l'action en justice reçue favorablement par le Parlement de Paris en 1785 sous-entendait le souhait d'une rémunération annuelle de la journée de douze heures. Les journaliers luttaient plutôt pour le fruit de leur temps de travail que pour la durée de leur temps de travail.

\*

\* \*

Le secteur parisien du bâtiment était-il représentatif du monde du travail pré-industriel ? Les métiers du bâtiment dans la capitale étaient-ils une « industrie de pointe » incarnant une plus grande évolution des salaires et des journées de travail ? Les ouvriers qualifiés du bâtiment obtinrent 25% d'augmentation de salaires entre 1763 et 1830 – ce qui contraste avec les métiers qui se mécanisaient, où les salaires stagnaient et où les ouvriers avaient tendance à s'appauvrir<sup>21</sup>. Toutefois nombre de facteurs exceptionnels et convergents firent grimper les salaires. À partir de la période révolutionnaire, les ouvriers du bâtiment furent parmi les premiers bénéficiaires d'investissements publics favorables ; la pénurie de main-d'œuvre dans des métiers liés à la construction des fortifications de guerre dopèrent les salaires, et la militarisation de la société française sur une période de 23 ans de guerre pendant les guerres révolutionnaires rendirent plus rares et plus chers les hommes qui pouvaient s'engager dans un travail pénible et intensif. Qui plus est, contrairement à leurs collègues de l'industrie chimique, de l'armement et des filatures de l'époque, les métiers du bâtiment étaient aussi de ceux qu'on ne pouvait astreindre à un régime de travail à la tâche, par opposition au salaire journalier (journée de travail) ou hebdomadaire<sup>22</sup>. La seule menace posée par ce statut garantit la paix du travail dans l'Ancien Régime à la Manufacture Royale des Gobelins et, comme le montre Leonard Rosenband, chez les ouvriers de l'industrie du papier à l'usine Montgolfier<sup>23</sup>. Nous ne connaissons que quelques exemples ponctuels de tentatives d'imposer le travail à la tâche dans cette branche au XIXe siècle : ces expériences impliquaient la sous-traitance (le marchandage) de certaines tâches en échange de très faibles rémunérations<sup>24</sup>.

Autre facteur difficile à intégrer aux calculs des temps de travail et de loisir : la dimension politique. Des spécialistes d'histoire sociale comme Steven Kaplan, François Jarrige, Michael Sonenscher, Philippe Minard et Gail Bossenga insistent sur les liens intimes entre travail et politique au XVIIIe siècle. Ce contexte immatériel de l'industrialisation française comporte des mouvements sociaux qui mobilisèrent la rhétorique politique du droit et du républicanisme pour des augmentations de salaires et des revendications concernant la

<sup>21</sup>Potofsky, *Constructing Paris*, p. 247

<sup>22</sup> *Ibid.*, p.19-21. Kevin Alder, *Engineering the Revolution, Arms and Enlightenment in France, 1763-1815* (Princeton : Princeton University Press, 1997). Camille Richard, *Le Comité de salut public et les fabrications de guerre sous la Terreur* (Paris, 1921). John Graham Smith, *The Origins and Early Development of the Heavy Chemical Industry in France* (Oxford: Oxford University Press, 1979). Lisa DiCaprio, *The Origins of the Welfare State. Women, Work and the French Revolution* (Urbana et Chicago, 2007).

<sup>23</sup>Haïm Burstin, *Une Révolution à l'œuvre. Le faubourg St Marcel 1789-1794* (Seysseel: Champ Vallon, 2005), pp. 175-6. Leonard N. Rosenband, *Papermaking in Eighteenth-Century France: Management, Labor, and Revolution at the Montgolfier Mill, 1761-1805* (Baltimore, Johns Hopkins University Press, 2000).

<sup>24</sup> Tel que conté dans les mémoires de 1895 de Martin Nadaud, *Léonard, maçon de la Creuse*, (Paris, Maspéro, 1976).

journée de travail<sup>25</sup>. Ces revendications firent irruption dans un débat plus général dans l'espace public autour des vastes réformes réorganisant le travail, telles que l'abolition des corporations de 1776 et 1791 et aussi, comme nous l'avons vu, en réaction à des réformes conduites par l'État. Surtout les recours juridiques concernant la défense des droits du travail des journaliers étaient bien plus couramment employés qu'on ne le croit en général. Il s'élabora dans les tribunaux une langue juridique, avant et après 1789. Comme nous l'avons vu, les procès habituels intentés par les corporations des arts et métiers pendant l'ancien régime étaient traités avec toute la solennité qui leur était due ; les licenciements immédiats pour « rébellion » ou « complot » étaient rarissimes<sup>26</sup>. Dans Paris, les ouvriers du bâtiment sur des sites publics en vue tels que le Louvre, le Panthéon, le Palais de justice, et sous Napoléon, l'Arc de Triomphe, la rue de Rivoli et le pont d'Austerlitz étaient signalés régulièrement par la police de Paris comme des poudrières, connues pour leurs grèves du zèle et leurs arrêts de travail - ce dont les autorités concernées parlaient abondamment. Les ouvriers firent pression pour obtenir des augmentations de salaire, la baisse du prix du pain ou la réduction des privilèges des maîtres-artisans sur les journaliers dans de nombreux chantiers<sup>27</sup>.

Les études spécifiques portant sur certains sites nous en apprennent beaucoup sur l'évolution des pratiques de travail « sur le terrain ». Pourraient-elles nous dire si les ouvriers qualifiés consacraient plus ou moins de temps au travail aux XVIIIe et XIXe siècles ? Au sujet de l'Ancien Régime, Yves Durand a exploité une riche source de documentation sur le travail intermittent dans la construction et le réaménagement de l'hôpital public des Incurables (renommé hospice des Incurables pendant la Révolution) entre 1727 et 1786<sup>28</sup>. La structure jouait un rôle considérable pour améliorer l'image du lien entre l'Église et l'État sous l'Ancien Régime. Sa structure salariale était donc minutieusement documentée et contrôlée de près par les inspecteurs de la Maison du Roi. Durand trouva sur ce chantier de grandes fluctuations du personnel, des rythmes de travail et des salaires, qui avaient pour cause les va-et-vient irréguliers de la main d'œuvre. Les allers-retours de ces ouvriers migrants occasionnaient une structure salariale instable et des rythmes de travail irréguliers. Comme Micheline Baulant l'a établi pour le XVIIIe siècle, et Annie Moulin pour le XVIIIe, Durand constate une diversité considérable de modèles de travail sur le chantier de Paris<sup>29</sup>. Surtout, les différences d'horaires et de salaires du travail entre l'été et l'hiver s'accroissent énormément au cours du XVIIIe siècle, les salaires de décembre et de janvier des manœuvres diminuant considérablement par rapport à ceux de l'été. Selon toute apparence, cette situation se dégrada encore de 1771 à 1777 quand une série d'hivers très froids ralentit le chantier menant presque à son arrêt de décembre à février. L'écart salarial entre l'hiver et l'été atteignit 30%, ce qui reflétait la rareté des tâches réalisables « à l'intérieur », alors que le froid était mordant<sup>30</sup>. Plus largement, Durand trouve une augmentation des salaires de 30 à 40% de

<sup>25</sup> François Jarrige, *Au temps des "tueuses de bras". Les bris de machine à l'aube de l'ère industrielle (1780-1860)*, (Rennes : PUR, coll. Carnot, 2009), Steven L. Kaplan. *La fin des corporations* (Paris : Fayard 2001). Philippe Minard et Steven Kaplan, *La France, malade du corporatisme ? XVIIIe-XXe siècles*, (Paris : Belin 2004). Michael Sonenscher, *Work and Wages: natural law, politics and the eighteenth-century French trades*, (Cambridge: Cambridge University Press, 1989). Gail Bossenga, *The Politics of Privilege: Old Regime and Revolution in Lille* (Cambridge: Cambridge University Press, 2002).

<sup>26</sup> M. Sonenscher, "Journemen, The Courts and the French Trades 1781-1791," *Past and Present*, 114 (1): (1987) p.77-109.

<sup>27</sup> Potofsky, *Constructing Paris*, p. 82-93 ;238-240.

<sup>28</sup> Yves Durand, « Recherches sur les salaires des maçons à Paris au XVIIIe siècle », *Revue d'histoire économique et sociale*, vol. XLIV (44), 1966 : pp. 468-480.

<sup>29</sup> Micheline Baulant, « le salaire des ouvriers du bâtiment à Paris de 1400 à 1726 », *Annales : Économies, sociétés, civilisations* 26.2 (1971) : p. 463-493. Annie Moulin, *Les maçons de la hautemarche au XVIIIe siècle* (Clermont-Ferrand : Publications de l'Institut d'études du Massif central, 1987).

<sup>30</sup> Durand, p. 474.

1726 à 1786, en fonction des compétences et de l'ancienneté des ouvriers, mais comme Labrousse, il conclut que cela marquait un glissement à long terme des salaires réels mais caractérisé par un temps de stagnation spécifique à la veille de la Révolution<sup>31</sup>.

Un fait nouveau concernant l'étude souvent citée de Durand met en cause la représentativité effective du chantier de l'hôpital des Incurables. Durand conclut que les salaires et les offres d'emploi pour tous les ouvriers et les artisans stagnaient au milieu des années 1780. Cependant, il avance que la cause en fut le rattachement du site de l'hôpital (sis dans le faubourg périphérique de Saint-Martin) à la ville de Paris près du nouveau Mur de la Cité, le mur des fermiers généraux, qui entraîna une augmentation des taxes municipales indirectes sur les matériaux de construction, sous la forme de droits d'octroi. L'anticipation même de la hausse du prix des matériaux de construction fit alors baisser les salaires brutalement au cours de ce trimestre particulier des années 1780. L'*octroi* aurait-il donc été une cause de la stagnation des salaires et de l'intensification des rythmes de travail sur le chantier<sup>32</sup>?

Outre les questions fiscales, un autre facteur complique le calcul moyen d'un salaire et de la durée d'une journée de travail « typiques » : la nature des sources disponibles tant dans le domaine public que privé. Nous avons davantage d'informations sur les chantiers publics, et notre compréhension du capital et du travail procède des dossiers administratifs (notes de service, contrats, plans d'architectes, pétitions, décrets officiels...), de documents de la police et de l'État et d'archives fragmentaires provenant des entreprises. En revanche, concernant les chantiers privés, les sources renseignent plutôt sur les propriétaires, les architectes, les entrepreneurs et les maîtres-artisans, grâce aux archives des Chambres des bâtiments, aux dossiers des notaires publics et aux registres des faillites<sup>33</sup>. Les papiers des sites privés nous éclairent peu au delà des rotations et variations permanentes d'un personnel du bâtiment ponctuellement embauché. Comme Michael Sonenscher l'a démontré, il y avait toujours un noyau de journaliers habituels et un cercle élargi d'occasionnels. Comme c'est encore le cas de nos jours dans le bâtiment, les maîtres de corporation faisaient confiance à des journaliers connus de longue date et les employaient aux tâches les plus complexes et lucratives, tandis que les occasionnels, embauchés sur la place de Grève pour des tâches mineures ou de courte durée, exécutaient les travaux les plus routiniers ou les moins spécialisés<sup>34</sup>.

Ainsi, l'équipe du maître-maçon Dumontier se composait d'un tailleur de pierre (L'Espérance), de trois maçons (Le Rat, Petit Jean et François) et de trois journaliers (Sans Chagrin, Léger et Silvie). Le tailleur de pierre et les maçons étaient le noyau de son entreprise car ils apparaissent sur plusieurs chantiers, tandis que les journaliers formaient une équipe périphérique, vu qu'ils ne travaillèrent ensemble que sur un seul chantier. Dumontier fut chargé des modifications de l'école de l'opéra entre le 23 septembre et le 5 décembre 1778, et ses ouvriers gagnèrent de 1 livre et 8 sous à 2 livres et 2 sous par jour. Comme le registre de paie l'indique, sa main d'œuvre était embauchée pour une semaine de six jours, ramenée en fait à quatre jours et demi par semaine en moyenne. Aucun modèle apparent ne se dégage : ainsi les « lundis saints » n'apparaissent-ils pas – alors que le « rôle des journées des

---

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 474, 480-481.

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Sur les promesses et les limites de la documentation de l'industrie du bâtiment, voir Gérard Noiriel, « Monde et mouvement ouvriers dans le bâtiment : bilan et perspectives historiographiques », in *Histoire des métiers du Bâtiment aux XIXe et XXe siècles*, Jean-François Crola et André Guillerme (eds.) (Paris 1991), p. 113-130, Carvais, « La force du droit », *op. cit.* Youri Carbonnier, *Maisons parisiennes des Lumières* (Paris : P.U.S., 2006), p. 23-32.

<sup>34</sup> Sonenscher, *Work and Wages*. Sur les comparaisons internationales des qualités particulières des métiers de construction, voir : Gerald Finkel, *The Economics of the Construction Industry* (NY : Sharpe, 1997).

compagnons » décrit des journées à la tâche souvent divisées en minuscules fractions de 1/8 de journée ouvré ordinaire<sup>35</sup>.

En revanche, les chantiers publics de longue durée sont assez rares : nous avons l'exemple atypique de l'église Sainte-Geneviève (qui devint le Panthéon) dont les travaux de construction commencèrent en 1764, qui fut sécularisée en 1791 et achevée en 1806. La plupart des registres de salaires de Sainte-Geneviève n'existent plus. Fort peu d'autres sites firent l'objet de travaux continus entre l'Ancien Régime et la Révolution, à quelques exceptions remarquables près : le Palais de justice, le Louvre, le pont Louis-XVI et la Madeleine. La trace écrite de ces sites révèle que le changement majeur apporté par la Révolution française, par delà la barrière chronologique de 1789, est la recherche soutenue de solutions technocratiques aux défis spécifiques posés par les économies d'échelle<sup>36</sup>.

Les documents concernant certains chantiers, tels que le Panthéon où l'on embaucha 550 personnes en avril 1791 pour transformer ce site en mausolée national, manifestent une politique de « routinisation » et de rationalisation du travail. Le remplacement d'un système de parrainage par un conseil de quatorze techniciens spécialisés, y compris deux inspecteurs, des vérificateurs, des superviseurs et des comptables sous la responsabilité de l'architecte en chef, le théoricien Quatremère de Quincy, entraîna des journées plus longues et régulières. Parmi les critères retenus pour le réemploi des journaliers, il est attesté qu'on tenait compte des actes de *civisme* – figurer parmi les « Vainqueurs de la Bastille » était l'un d'entre eux. Les pétitions pour dénoncer la corruption au sein du Conseil de direction, et les rapports de conflits sur le site faits par des organes révolutionnaires tels que *L'Ami du Peuple* de Marat, influencèrent la décision de Quatremère de « réformer » ce site. Il est notoire que l'architecte en chef se plaignit en juillet 1791 de ce que le site commençait à ressembler à « une parodie absurde du gouvernement, [les ouvriers] regardent leurs travaux comme leur propriété, et croient en conséquence qu'il leur appartient de se nommer leurs chefs, leurs inspecteurs, et de se distribuer arbitrairement les travaux<sup>37</sup> ».

Ainsi les projets de constructions étaient-ils loin d'être tous de la même importance. Un autre facteur non-économique jouait également : ce qu'on pourrait appeler la visibilité politique d'un site particulier ; les disputes tendaient à se concentrer sur les grands sites publics, ce qui menait à un arbitrage rapide des plaintes concernant les mauvaises conditions de travail<sup>38</sup>. C'est pourquoi le site du Panthéon, géré par la municipalité de Paris, était jugé politiquement sensible au moment où il a été transformé en monument national, à partir de 1791. Dans cette rupture brutale avec l'Ancien Régime, la ville de Paris se mit à recruter les talents « méconnus » de fonctionnaires de l'ordre nouveau, dont le sens artistique et la formation professionnelle caractérisaient davantage le nouveau type d'ingénieur civil

<sup>35</sup> A.P. D5B6 1105, Dumentier, entrepreneur des bâtiments.

<sup>36</sup> Potofsky, *Constructing Paris*, p. 82.

<sup>37</sup> B.N.F. Lb 40 165, Quatremère de Quincy, *Rapport sur l'édifice dit de Sainte-Geneviève* (1791), p. 19. Le rapport de 40 pages de Quatremère est rempli de vitupérations contre ce qu'il considère être une mauvaise gestion de maints aspects de la construction. Voir « La comptabilité de cette administration dangereuse comporte des éléments d'anarchie ; rien n'est plus proche du despotisme que l'absence d'autorité... » 21. Documentation sur la construction du Panthéon à l'époque révolutionnaire : A.N.F 13 1935 et A.N. F 13 1936. Comprenant bulletins de paie (« les rôles des compagnons »), factures, correspondances, ordonnances, pétitions, et rapports sur la construction. Sur l'organisation du travail sur le site : F 13 1935: Département de Paris, extrait des registres de délibérations du directoire, 19 juillet 1791.

<sup>38</sup> Dans l'affaire du conflit qui éclata sur le site du Panthéon, section du Panthéon français' justice de paix, un certain Durpuseau, fut considéré comme particulièrement attentif aux plaintes des ouvriers : A.N. F 13 333a, *Lettre de Quatremère à M. Durpuseau, justice de paix de la section de Ste. Geneviève*, renommée Panthéon-Français en août 1792.

« patriote » (tel que Rondelet, le futur administrateur qui conçut le dôme) plutôt que l'architecte classique<sup>39</sup>.

À de rares exceptions près, la technocratie n'entra pas si vite sur le site, la municipalité recourant à maintes reprises à l'Écurie de la Couronne, à des architectes qui avaient acquis leur réputation en glorifiant le domaine du Roi ; on fit même appel à l'ancien entrepreneur de maçonnerie du site – âgé de 60 ans -, ré-embauché comme administrateur bien qu'il ait souvent été la cible de pétitions qui le dénonçaient pour corruption. Poncet était régulièrement accusé, et fut un temps arrêté pendant la Terreur pour le détournement des fonds qui étaient destinés aux salaires<sup>40</sup>. Pourtant, on recourut sous la direction de Quatremère de Quincy à des techniques d'organisation du travail audacieuses, allant jusqu'à mesurer et imposer des divisions précises du temps de travail quotidien. Les administrateurs du Panthéon, galvanisés par la nouvelle destination assignée au site par l'Assemblée nationale et la municipalité de Paris, modifièrent les politiques d'embauche et les rythmes de travail. L'emploi et le renvoi des ouvriers ne seraient désormais plus affaire de parrainage – de relations antérieures, de longue date ou pas, avec un ancien maître ou entrepreneur – mais définis par des chartes et des horaires établis par des superviseurs. Le détail des pratiques du travail de Quatremère de Quincy, intégré à ses six *Rapports sur l'état actuel du Panthéon français*, entre 1791 et 1794, sur le site du Panthéon manifeste le souci de rationaliser les méthodes de travail. L'uniformité des horaires de travail et des salaires était imposée par un inspecteur qui étudiait de près chaque bulletin de salaire et, le cas échéant, faisait un rapport pour dénoncer les irrégularités. Le Panthéon servit aussi de bureau d'emploi où, idéalement, tous ceux qui répondaient aux critères requis y trouvaient du travail, tandis que tous ceux qui travaillaient recevaient la même paye pour le même travail. Ainsi concevait-on les ouvriers du site du Panthéon comme des citoyens travaillants sous libre contrat de la nation. L'agressivité des ouvriers deviendrait à terme la mesure de leurs désillusions<sup>41</sup>.

À part ces pratiques d'embauche « compétitives », les innovations de ce chantier national allaient s'étendre à l'établissement de grilles horaires et de salaires fixes par la municipalité de Paris, et sur le mode du département des Travaux Publics plutôt que sur les fluctuations de l'économie de l'Ancien Régime. Le travail au Panthéon devait être rigoureux et méthodique, chaque ouvrier percevant un salaire journalier équitable, selon sa spécialité, et qui était versé à chacun en fonction des tâches accomplies. Disparaissait des bulletins de salaire la nette démarcation d'une élite privilégiée de chaque « état », souvent les « anciens », qui sous l'Ancien Régime gagnaient davantage pour le même travail. Pour le Panthéon, cette nouvelle organisation du travail fut concrétisée dans les bulletins de paye, dès avril 1791. Ces bulletins montrent un groupe cohérent d'ouvriers percevant un salaire uniforme, autour de 2 livres et 10 sous par jour –des journées de douze heures avec deux pauses d'une heure et des semaines de six jours étant alors la norme. Il y avait aussi peu de favoritisme évident et

---

<sup>39</sup> <sup>39</sup> Antoine Quatremère de Quincy écrivit beaucoup de rapports détaillés sur ce site : *Rapport sur l'édifice de de Sainte-Geneviève*, B.N.F. Lb 40 165, (29 July, 1791), 9-16. B.N.F. Lb 40 227, *Rapport sur l'édifice dit de Sainte-Geneviève, fait au directoire du département de Paris* (17 November, 1792) Et B.N.F. Lb 40 204, *Rapport fait au Directoire du Département de Paris le 13 novembre, 1792 à l'an 1er de la République* (1 Brumaire, An 2 - 22 November, 1793). A.N. F13 1138 *Etat comparatif des employés à l'édifice de Sainte Geneviève sous les différentes administrations*. 1791.

<sup>40</sup> A.N. F. 13 1935, "Pétition aux Travaux publics, 130 ouvriers employés par Poncet vs. Poncet," 26 août 1791. *Ibid.*, "Pétition," 29 juillet 1791. A.N. F774-79, dossier Poncet (le dossier de l'arrestation de Poncet en septembre 1793 contient des informations sur les activités de cet individu depuis 1755).

<sup>41</sup> Quatremère de Quincy, *Rapport sur l'édifice* (1791), p. 9. *Idem. Rapport sur l'état actuel du Panthéon français, fait au Directoire du Département de Paris sur les travaux entrepris, continués, ou achevés au Panthéon*, (22 October, 1793), p. 1-3 : B.N.F. Lb 40 227.

aucune indulgence envers les malades ou les blessés, vite remplacés. Sur le site de la nation, les rythmes de travail et de paye étaient routiniers et désintéressés, durs mais justes<sup>42</sup>.

La cohérence est particulièrement marquée dans la régularité des rythmes de travail, dans les salaires et dans la loyauté du noyau d'ouvriers présents sur le site des années durant. L'état des salaires des tailleurs de pierre pour deux semaines (du 18 au 30 juillet 1791) comporte 339 noms. Les salaires étaient versés par quinzaine. En moyenne, un tailleur de pierre du Panthéon travaillait 11,6 jours par quinzaine – un rythme de travail écrasant<sup>43</sup>. L'intensité de ce rythme était maintenue pendant l'été et l'automne ; elle variait à l'occasion d'événements exceptionnels tels que le transfert de la dépouille de Voltaire en juillet 1791. Cet événement mobilisa pendant deux semaines des ouvriers supplémentaires dans certains domaines, et provoqua un léger allongement du nombre d'heures travaillées, certains artisans travaillant 12 jours sur 12 ouvrés, avec des pauses écourtées. L'arrivée du calendrier révolutionnaire le 24 novembre 1793 n'apporta aucun changement au règlement hebdomadaire des salaires, sinon que les jours de l'ancien et du nouveau calendrier étaient désormais consignés. L'entrée au Panthéon de Jean-Paul Marat en septembre 1794 entraîna les mêmes augmentations de main d'œuvre et les mêmes allongements de la journée moyenne de travail<sup>44</sup>.

La main d'œuvre sur le chantier du Panthéon était systématiquement classée dans les livres de paye par nom et par spécialité. Les surnoms fantaisistes vus tout au long des livres de paye de l'Ancien Régime contrastent radicalement avec l'emploi méticuleusement exact des patronymes et des tâches exécutées au Panthéon. La réforme de ce chantier public de la Révolution comprenait aussi : une procédure de classement, de surveillance et d'individualisation, contrastant totalement avec la main d'œuvre anonyme d'indigents qui avaient peuplé les ateliers publics abolis de 1789 à 1791. Alors que le monde du travail était refondu en catégories révolutionnaires de compétitions individuelles au mérite, sur ce chantier, Quatremère de Quincy supprima complètement la nomination par concours des élites. Les inspecteurs, ingénieurs et artistes étaient choisis par Quatremère de Quincy en personne<sup>45</sup>.

Occasionnellement, de 1791 jusqu'au premier Empire, il arrivait qu'on embauchât une main d'œuvre de maçons, de charpentiers, de tailleurs de pierre et des centaines de tâcherons non qualifiés, pour achever la transformation du Panthéon en un sanctuaire séculier à la gloire de la nation. Cet ensemble d'ouvriers politiquement engagés, hautement qualifiés et, - à en croire le déluge de pétitions et de bulletins de salaire -, particulièrement surchargés de travail, allait être pour les chefs politiques un mélange fatal, qui mit en danger la paix sociale de Paris, en particulier lors des journées de Prairial (23-25 mai 1795) quand le Panthéon fut le siège et la source d'une grande contestation. Le choix d'embaucher des ouvriers politiquement fiables allait aussi fournir une main d'œuvre capable de transmettre les revendications concernant le travail par les canaux politiques appropriés<sup>46</sup>.

La nouvelle distribution des rôles des serviteurs publics compétents du chantier du Panthéon représenta la création réussie d'une forme d'industrialisme administratif centralisé, avant même l'industrialisation. Ces chantiers très en vue, qui s'élevaient juste au-dessus d'un des quartiers les plus pauvres et remuants, à savoir le Faubourg Saint Marcel, devaient être

<sup>42</sup> A.N. F13 1137 et O1 1700 pour les bulletins de paie (« rôles des compagnons ») du Panthéon.

<sup>43</sup> Le total des heures de travail effectuées par les tailleurs de pierre se montait à 3 957 heures qui furent payées au total 9 496 livres. A.N. F 13 1137, « Rôle des Journées des tailleurs de pierre, vérifié par Soufflot. »

<sup>44</sup> A.N. F 13 1135 et O1 1699.

<sup>45</sup> Lavin, *Quatremère de Quincy*, p. 167.

<sup>46</sup> A.N. O 1 1700, les bulletins de paie, 1791-1793 (avec beaucoup de lacunes).

régis par la transparence<sup>47</sup>. Ses administrateurs désignés, tels que Quatremère de Quincy et Rondelet, furent obligés de noter, et même de publier, leurs conclusions sur le coût de chaque toise de matériel, les salaires et journées de travail de la main d'œuvre, et l'avancement général des travaux. L'entrepreneur Poncet eut à répondre de manière récurrente, devant le juge de paix, de la corruption dont l'accusaient ses ouvriers. Cependant, malgré son statut de modèle, la nature exceptionnelle de la politique du travail sur ce site particulier et son régime exténuant ne furent généralisés que dans quelques-unes des industries « de pointe » de la Révolution : spécifiquement, les usines d'armement et de produits chimiques, et les filatures<sup>48</sup>. Le Panthéon et les chantiers relevant de ces autres branches avaient en commun plusieurs critères qui imposaient des régimes de travail exemplaires. La nature de ces sites était ambiguë car ils servaient aussi bien de bureaux de plein emploi que de laboratoires de production, ce qui créait des tensions, une fois le travail effectué et les ouvriers licenciés. La discipline de travail, les principes régissant l'embauche et le renvoi des ouvriers, la structure des salaires et les rythmes de travail étaient considérés comme chargés politiquement, ce qui voulait aussi dire que la contestation ouvrière devint l'exception plutôt que la règle. L'histoire de la construction du Panthéon s'inscrit donc dans la catégorie de la politique révolutionnaire – son productivisme, son engagement patriotique en tant que mausolée de la nation, ses urgences de guerre à partir de 1792 – offrant plutôt un regard exceptionnel sur le monde du travail pré-industriel<sup>49,49</sup>. Comme nous l'avons vu également avec l'hôpital des Incurables, les leçons historiques à tirer de ce site - parmi d'autres - pourraient bien être difficiles à appliquer à l'ensemble du secteur du bâtiment, et peut-être même nous égarer sur les chemins des marchés du capital et du travail pré-industriels.

\*

\* \*

Alors, pour une étude collective de l'histoire du *temps de travail*, que nous enseignent l'industrie du bâtiment à Paris ? À un niveau historique macro-économique, j'ai cherché à démontrer que l'investissement public et l'activité privée de la construction, particulièrement pendant la Révolution, le lieu fondamental de la construction dans la croissance de l'État bureaucratique moderne, sont des enjeux qui affectent les salaires et la longueur de la journée de travail. En termes de micro-histoire, le régime de travail improvisé et irrégulier de certains chantiers de construction pré-industriels, qui comportaient beaucoup de contraintes et de problèmes spécifiques, empêche de mesurer positivement la question du *temps de travail* pour le sujet qui nous occupe. Il est clair, sur ce point, que peu de choses ont changé, puisque de nombreux travailleurs du bâtiment pâtiennent encore aujourd'hui beaucoup de ces journées de travail longues, variables, discontinues à l'instar de leurs collègues pré-industriels – et ce pour les mêmes raisons, liées à la structure du travail dans le bâtiment<sup>50</sup>. Toutefois l'industrie du bâtiment met en lumière certains des facteurs composites que comportait une journée de travail pré-industrielle. Plusieurs facteurs déterminants que j'ai présentés ici comprennent : les institutions des corporations et leurs mémoires institutionnelles, des artisans qualifiés (qui tendent à s'engager dans la lutte ouvrière) aux ouvriers non-qualifiés (dont le statut précaire signifiait qu'ils le faisaient moins souvent) ; les tensions et l'équilibre des pouvoirs entre les administrateurs publics, les propriétaires, les entrepreneurs, les maîtres, les architectes, les ingénieurs et autres techniciens spécialisés, d'une part, et les ouvriers, d'autre part.

<sup>47</sup> Haïm Burstin, *Une Révolution à l'œuvre. Le faubourg St Marcel 1789-1794* (Seyssel : Champ Vallon, 2005), p. 306-317

<sup>48</sup> Voir note 22 ci-dessus.

<sup>49</sup> Potofsky, *Constructing Paris*, p. 135-136.

<sup>50</sup> Finkel, *The Economics of the Construction Industry*, op. cit.

En conclusion, l'instabilité-même du chantier parisien et ses ambiguïtés concernant la mesure du salaire et de la journée de travail, soulignent le manque problématique de preuves susceptibles d'étayer la thèse de la « révolution de la consommation », qui entraînerait une « révolution industrielle » aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>51</sup>. Le modèle de consommation, comme le remarque Jean-Yves Grenier, privilégie « l'adhésion volontaire » sur celle de la « contrainte »<sup>52</sup>. Ce cercle vertueux du désir, de ce qui relevait autrefois du luxe, provoquant une demande plus forte des ménages pour davantage de travail et un meilleur salaire. Cela contraste brutalement avec le modèle social d'une marche forcée à pas régulier d'une « discipline du temps » venant gommer la plus traditionnelle « discipline de la tâche ». L'industrie du bâtiment, toutefois, n'offre pas la preuve du rôle premier du consommateur dans ce bouleversement. Les métiers du bâtiment avaient un statut unique de niche entre une technique pré-industrielle et une organisation industrielle du travail qui annonçait des économies d'échelle bien avant la mécanisation. Pourtant ce secteur ne cessait d'encourager des expériences de contrôle de la main d'œuvre avec des méthodes qui suggéraient que les ouvriers n'étaient pas considérés tout à fait comme de la main d'œuvre sous contrat, libre d'exercer son « adhésion volontaire » à un mode de vie de classe moyenne, fondé sur le choix du consommateur, jusqu'à, peut-être, la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui distingue le chantier parisien est justement cet élément de contrainte – imposé d'abord par les corporations, puis par l'État effectivement centralisé et enfin par les marchés du travail et des capitaux - qui créaient une tension constante entre les revendications de la main d'œuvre et les économies d'échelle.

Les métiers du bâtiment à Paris démontrent en fait combien les ouvriers demeuraient foncièrement « non-libres » dans une grande partie de l'Europe, et ce jusqu'au midi du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>53</sup>. En général, les ouvriers n'avaient pas la liberté de disposer de leur travail par engagement contractuel. Il arrivait rarement, par exemple, qu'un ouvrier puisse simplement quitter un emploi pour chercher une meilleure opportunité ailleurs. Le monde du travail parisien apparaissait comme l'aimant redoutable d'une masse précaire de travailleurs saisonniers « indésirables » et « inemployables », qui affluaient des provinces. L'encadrement strict des marchés du travail, symbolisé par l'obligation pour la main d'œuvre migrante de se procurer des passeports ouvriers, conduisit à multiplier les expériences de méthodes répressives destinées à contrôler les flux d'« étrangers » des provinces françaises, les heures de travail (et même les heures de pause au travail), et le salaire moyen propre à chaque tâche. À Paris, un ouvrier non-qualifié n'avait guère la liberté de vendre son travail au meilleur prix sans s'exposer aux contrôles : des salaires, des modes de règlement, de mobilité, et même de gestion des rythmes de la journée de travail. La « révolution industrielle » n'offrait en somme que peu de moyens susceptibles de mener à un meilleur confort matériel au sein des familles<sup>54</sup>.

---

<sup>51</sup> Référence de Vries, *The Industrious Revolution*. Cf. note 12. Recours de De Vries aux salaires des ouvriers du bâtiment comme preuve : p. 82-87.

<sup>52</sup> Grenier, « Travailler plus », p. 797-8.

<sup>53</sup> Le terme et l'argument sur la persistance du « travail non-libre » sont adaptés de Robert J. Steinfeld, *The Invention of Free Labor: The Employment Relation in English and American Law and Culture, 1350–1870* (Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1991).

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 319.